

Avis officiel No 3/2016

TAXE DES CHIENS

AVIS IMPORTANT

Depuis le 1^{er} janvier 2016, une nouvelle base de données fédérale existe pour les propriétaires de chiens. Il appartient au propriétaire d'annoncer les modifications relatives à son/ses animal/aux telles que : détail des animaux qu'il détient, type d'utilisation, cession d'un animal, prise en charge d'un animal, exportation à l'étranger d'un animal, décès de l'animal, adresse(s) de vacances, intervention planifié comme chien de troupeau, commande d'une PETCard.

Toutes ces informations se font par internet.

A cet effet, chaque propriétaire doit être enregistré. Afin qu'il puisse accéder à la base de données, la commune doit enregistrer les informations du propriétaire avec, en particulier, son numéro de téléphone et son adresse e-mail.

Dès lors, chaque propriétaire de chien(s) est invité par la présente à nous communiquer ces données afin que son accès à « Amicus » puisse être activé.

Le site : www.amicus.ch vous permettra de vous familiariser à la gestion des données avec le manuel des détenteurs.

✂ -----

Nom, prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

TOURNER LA PAGE

Afin de compléter le registre existant, nous prions tous les détenteurs de chiens domiciliés sur le territoire communal de bien vouloir remplir et retourner le bulletin d'annonce, ceci en cas de modifications des données sur votre/ vos animal/aux. D'avance, nous vous remercions de votre collaboration.

Des bulletins complémentaires peuvent être demandés au Secrétariat communal ou peuvent être trouvés sur le site internet : www.lesbois.ch « Formulaire en ligne ».

✂-----

Annonce

Détenteur

Nom : Prénom : Adresse :

1^{er} chien

Nom : Race : Sexe : Année de naissance :

Robe : N° de tatouage ou n° de puce :

2^{ème} chien

Nom : Race : Sexe : Année de naissance :

Robe : N° de tatouage ou n° de puce :

3^{ème} chien

Nom : Race : Sexe : Année de naissance :

Robe : N° de tatouage ou n° de puce :

Le Conseil communal rappelle les dispositions de l'art. 7 du règlement communal concernant la garde et la taxe des chiens : « Les détenteurs qui n'observent pas leur devoir d'annoncer leurs chiens ou de payer la taxe peuvent se voir infliger une taxe répressive atteignant au maximum le double du montant de la taxe annuelle ».

Pour les chiens nouvellement acquis, leur propriétaire doit justifier avoir suivi un cours théorique avant l'acquisition de son animal. Il doit en outre suivre un cours pratique de 4 heures après l'acquisition du chien.

TOURNER LA PAGE

Les Bois

FOIRE

MARCHÉ AUX FLEURS

DE LA SED ET

VIDE-GRENIERS

Samedi

21 mai 2016

dès 08 H 00

à 11.00 heures :

**Réception des nouveaux
habitants**

Informations sur la qualité de l'eau

Comme le demandent les directives relatives au devoir d'information, nous communiquons ci-dessous les résultats de la qualité de l'eau :

Analyses effectuées

Paramètre	Méthode	Date	Résultat	Unité
Température mesurée in-situ	*	08.02.2016	9	°C
pH	NF T 90-008	08.02.2016	7.2	
Conductivité (25 °C)	T 90-031	08.02.2016	548	µS/cm
Turbidité 90	MSDA § 27A/2.4	08.02.2016	0.1	FTU
Absorption UV 254	MSDA § 27A/7.1	08.02.2016	0.01	cm-1
DOC	NF EN 1484	08.02.2016	0.6	mg/l
Oxydabilité	MSDA § 27A/7.1.1	08.02.2016	1.5	mg/l
Alcalinité	T 90-036	08.02.2016	27.4	°f
Dureté total*	MSDA § 27A ou calcul	08.02.2016	27.3	°f
Potassium	RWB DA 403.16	08.02.2016	1.9	mg/l
Sodium	RWB DA 403.16	08.02.2016	4.5	mg/l
Calcium	RWB DA 403.16	08.02.2016	94.3	mg/l
Magnésium	RWB DA 403.16	08.02.2016	9	mg/l
Ammonium	MSDA § 27A/4.1	08.02.2016	0.012	mg/l
Nitrite	T 90-013	08.02.2016	0.002	mg/l
Phosphate	NF EN 1189	08.02.2016	0.023	mg/l
Chlorure	EPA 6500	08.02.2016	7	mg/l
Sulfate	EPA 6500	08.02.2016	7.6	mg/l
Nitrate	EPA 6500	08.02.2016	12.8	mg/l
Escherichia coli	ISO 16649-1 & 2	08.02.2016	0	germes/100ml
Entérocoques	ISO 7899-2	08.02.2016	0	germes/100ml
Germes aérobies	NF EN ISO 6222	08.02.2016	0	germes/ml

Autres remarques :

Nombre d'analyses par année : 6

Provenance : Cortébert « Source du Torrent »

Traitement : dioxyde de chlore

*Dureté en °f: Assez dure.

Renseignements complémentaires : SEF 2350 Saignelégier, ☎ 032 951.11.32

Ou sur le site internet : www.eau-sef.ch

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

Lors du dernier tous-ménage, il a été demandé aux propriétaires de végébox de reprendre leur(s) conteneur(s) après le passage de la tournée de ramassage. Nous sollicitons également de leur part qu'ils ne le(s) déposent que le mardi soir au plus tôt, ceci par respect pour les voisins qui habitent à proximité des points de ramassage. D'avance merci.

